



PARTICIPATION DES POPULATIONS RIVERAINES AU CONTROLE DES VEGETAUX AQUATIQUES ENVAHISSANTS EN VUE DE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

**Félicia JOHNSON
Wadja Mathieu EGNANKOU
Alexandre Moïse Akpessa
ONG SOS-FORETS, (Côte d'Ivoire)**

Résumé

Les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau (jacinthe d'eau, salade d'eau et fougère d'eau) constituent un frein à l'utilisation des milieux aquatiques. En effet, les populations riveraines des milieux aquatiques colonisés par ces végétaux flottants, rencontrent d'énormes difficultés pour mener à bien leurs activités quotidiennes qui sont essentiellement liées à la présence de ces plans d'eau (pêches, plantations, déplacements). Le contrôle biologique de ces végétaux, entrepris en Côte d'Ivoire, a mis en évidence la nécessité d'impliquer les communautés riveraines dans la gestion des sites envahis. C'est pourquoi, des campagnes de sensibilisation et de formation sur l'intérêt de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique aquatique ont été entreprises dans les bassins pilotes du projet.

Cette approche à consister à mettre en place, dans des villages pilotes, des comités de suivi dont les membres ont été identifiés comme les futurs formateurs des populations des autres villages.

Ces populations ont participé à la dissémination des agents de lutte biologique. Elles sont désormais chargées de poursuivre la sensibilisation en vue de pérenniser les résultats du projet *«Lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau pour améliorer/restaurer la diversité biologique »*.

CONTEXTE

Dans le cadre de la participation des populations à la résolution du problème des végétaux aquatiques envahissants, il est préconisé la mise en place d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC-CCC) : renforcement des capacités et responsabilisation des comites villageois des bassins pilotes.

En effet, l'envahissement des plans d'eau par les Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE), pose à la Côte d'Ivoire des problèmes écologiques et socio-économiques importants : par leur présence massive, les VAE affectent très gravement la vie quotidienne des populations riveraines et l'économie du secteur de l'eau.

Les VAE font écran à la lumière solaire indispensable à la réalisation de l'assimilation chlorophyllienne ; ils accaparent l'oxygène et les éléments nutritifs nécessaires à toute vie aquatique. La mort et la putréfaction des plantes flottantes qui encombrant les plans d'eau menacent la vie aquatique par les chocs biochimiques qu'elles provoquent.

Le plan de lutte mis en oeuvre par le Gouvernement ivoirien était basé essentiellement sur le ramassage mécanique et la déviation des parcours des VAE charriés par les crues. Cette méthode ne constituait, en fait, qu'une solution précaire compte tenu du fait qu'il fallait la renouveler chaque année, et qu'elle nécessitait d'énormes ressources difficilement supportables. Cette inefficacité de la méthode a conduit le Gouvernement ivoirien à élaborer un projet pour résoudre le problème à long terme.

Le projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), intitulé Projet PNUD/FEM/IVC/94/G31 «*Lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau pour améliorer/restaurer la diversité biologique* », est un projet de lutte intégrée contre les VAE, basée sur la lutte biologique à base d'insectes et la gestion intégrée des bassins versants. Il s'attaque au double problème de la Côte d'Ivoire et contribue à la résolution d'un problème mondial à savoir la **préservation du patrimoine biologique mondial**. Il vise les cinq grands objectifs suivants :

1. Réduire, par la lutte biologique à base d'insectes, les trois principales espèces de végétaux aquatiques envahissants : *Eichhornia crassipes*, *Pistia stratiotes* et *Salvinia molesta* ;
2. Suivre l'état d'envahissement des plans d'eau par les végétaux aquatiques ;
3. Poser les bases d'une gestion intégrée des bassins versants ;
4. Inventorier et suivre la biodiversité des eaux ivoiriennes ;
5. Renforcer la coordination des projets de lutte contre les végétaux aquatiques en Afrique et disséminer les résultats du projet à d'autres pays confrontés aux mêmes problèmes.



Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*)



Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*)



(*Salvinia molesta*)

INTERVENTIONS DE L'ONG ET DU PUBLIC

Les interventions de l'ONG SOS-Forêts ont pour objectifs de soutenir l'appropriation des résultats du projet par les populations rurales de plusieurs façons :

- 1° en contribuant à évaluer l'impact socio-économique de la prolifération des VAE sur l'ensemble des activités dans les zones concernées ;
- 2° en identifiant les mécanismes et les causes de l'incapacité des populations à résoudre par elles-mêmes le problème de l'envahissement des plans d'eau par les VAE et en rapportant comment est vécue cette incapacité ;
- 3° en expliquant ce qu'a fait le projet et ce que comptent faire les autorités ivoiriennes dans le futur et en identifiant les réticences éventuelles par rapport à la lutte biologique ou la gestion intégrée des bassins ;
- 4° en renforçant les capacités des populations locales en matière d'Information, d'Éducation et de Communication (IÉC) en vue d'un Changement de Comportement (CC) ;

5° en recommandant aux responsables du projet, à partir des résultats obtenus, les meilleurs moyens pour amener les populations riveraines à s'appropriier les résultats du projet, et pour les impliquer davantage dans la phase de suivi afin qu'elles ne constituent pas une entrave mais, au contraire, qu'elles aident à la pérennisation des résultats du projet.

L'ONG a eu à mener des actions concrètes qui s'inscrivent dans les objectifs, produits et activités du volet IEC en vue de l'appropriation des résultats du Projet par les populations riveraines des plans d'eau :

- sensibilisation ;
- actions communes ;
- identification des motivations et des obstacles ;
- bilans d'efficacité des mesures, etc.

L'ONG a participé à la diffusion des résultats relatifs aux activités du projet dont elle a la charge.

ACTIVITES DE L'ONG

- Créer et renforcer les capacités des comités villageois en matière d'Information, d'Éducation et de Communication en vue d'un Changement de Comportement (IÉC-CC) afin qu'ils sensibilisent, à leur tour, les populations des villages environnants (étendre cette sensibilisation aux villages voisins situés sur le bassin) ;
- Faire dans chaque village une formation (avec tout support approprié) des trois espèces de VAE, des causes de l'envahissement, des moyens de lutte, des gestes à acquérir et de toute information utile ;
- Recueillir les avis des comités villageois sur les actions à mener en vue d'une meilleure sensibilisation des populations sur le projet et sur les perspectives de l'après projet.

ACTIVITES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES

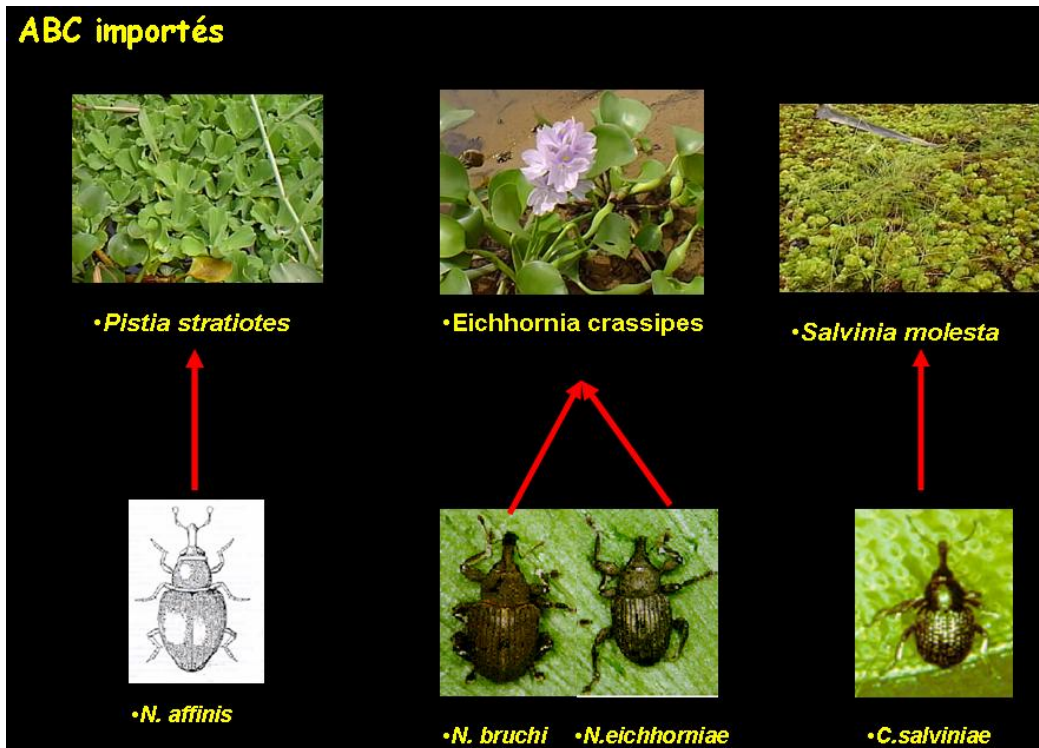
Quatre modules ont fait l'objet de la formation

Module I : Généralités sur le projet - La doctrine ivoirienne de lutte contre les VAE

La doctrine ivoirienne

Devant le fléau créé par les végétaux aquatiques sur les plans d'eau, la Côte d'Ivoire n'a pas hésité à faire un choix : celui de la lutte intégrée contre les VAE au détriment de leur valorisation. Ce choix qui associe la [lutte biologique à base d'insectes](#) à la gestion intégrée des bassins versants, permet, non seulement, de contrôler l'invasion des plans d'eau par les VAE, mais également, de chercher à fournir aux décideurs, des éléments scientifiques

pour une gestion durable et écologiquement acceptable des ressources en eau.



Module II : La Biodiversité

Définition : La biodiversité est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux de la terre y compris les milieux et les gènes).

Importance de la Biodiversité

- Au niveau de l'économie, la Biodiversité représente 40 % de l'économie mondiale ;
- La Biodiversité permet les découvertes médicales et le développement économique ;
- La Biodiversité est une source d'énergie renouvelable et un facteur d'équilibre de l'atmosphère ;
- La Pêche est importante pour la production des protéines animales ;
- la Biodiversité permet le suivi des êtres vivants.

Pourquoi les VAE constituent-ils une menace pour la biodiversité aquatique

Modification des équilibres Physico-chimiques et Biologiques

- Réduction de l'aération de l'eau = Baisse de l'oxygène dissous qui constitue un écran à la pénétration de la lumière ;
- Effet sur la vie aquatique ;
- Obstacle inférieur à la photosynthèse des plantes immergées ;
- Rupture des chaînes alimentaires ;

- Appauvrissement de la Biodiversité ;
- Compétition avec les plantes locales ;
- Habitat propice aux parasites et vecteurs de maladies hydriques liées à l'eau.

Modification des équilibres Hydrologiques

- Modification des régimes des cours d'eau (ralentissement du courant) ;
- Augmentation de l'évapotranspiration ;
- Augmentation de la sédimentation ;
- Comblement des plans d'eau ;
- Servent de substrats à d'autres plantes.

Perte Socio-économique

- Appauvrissement des stocks de poissons et gêne la pêche ;
- Obstacle à la navigation et aux activités récréatives ;
- Dégradation des sites touristiques, nuisances visuelles et olfactives (pourrissements au fond des baies).
- Obstacle au fonctionnement des usines hydroélectriques ;
- Obturation des prises d'eau ;
- Dommages directs ou indirects aux ouvrages (pont de Moosou) ;
- Surcoût des traitements d'eau.

MODULE 3: LA QUALITE DES EAUX

Définition : Source de vie. Ressource naturelle

Disponibilité de l'eau

L'eau peut être disponible et ne pas être consommable.

Utilisation de l'eau :

- Utilisation domestique
- Utilisation industrielle
- Utilisation agricole
- Utilisation socioculturelle

Les différents types de pollutions de l'eau

- Pollution domestique (toute activité domestique qui tend à entraîner une pollution (présence de dépotoirs en amont des cours d'eau...)) ;
- Pollution industrielle (Huile de vidange, rejets des usines etc...) ;
- Pollution agricole utilisation de produits toxiques dans les activités agricoles ;
- Activité agropastorale.

La pollution de l'eau favorise la prolifération des végétaux aquatiques et des microorganismes. Elle menace, de ce fait, la biodiversité, l'économie, et par conséquent, le développement.

Que faire pour éviter la pollution ?

- Traiter les eaux usées ;
- Créer des dépotoirs loin des cours d'eaux ;
- Éviter de jeter les déchets dans l'eau ;
- Ne pas pêcher avec les produits toxiques ;
- Respecter les consignes d'utilisation des produits phytosanitaires
- Éviter de déféquer dans l'eau.

MODULE IV : ORGANISATION ET RESPONSABILISATION DU COMITE

Ce module nous a permis d'organiser les comités mis en place en identifiant les différents organes. Ensuite, nous nous sommes accordés sur le rôle de chacun. La mise en place du bureau est revenue au groupe SOS–Forêts qui a apporté son expérience quant à l'organisation et au fonctionnement du comité.

La responsabilisation de chaque élément du groupe a également fait l'objet de réflexion. Au total, la méthode participative a permis à tous les participants d'identifier les objectifs poursuivis par le groupe, et le rôle que chacun doit jouer pour permettre au groupe d'obtenir les résultats escomptés. La programmation des missions de sensibilisation a été faite.

CONCLUSION

Les comités ont bien accueilli la formation organisée en vue de la campagne de sensibilisation des autres habitants du village et des villages environnants et de leur localité respective. Pour elles, le fait que le gouvernement, à travers le Centre ivoirien Anti Pollution et les ONGs en mission dans leur village, se préoccupe de leur problème d'environnement leur donne un sentiment de soulagement. Car, depuis l'apparition du phénomène de l'envahissement sur leurs plans d'eau, elles ont tout essayé sans aboutir à des résultats concrets. La méthode utilisée ([ramassage manuel](#)), est très pénible. Dans les deux villages (Akouré et Ahoutoué) visités, les comités se sont montrés réceptifs et disposés à véhiculer le message à leurs collatéraux.

Le besoin en information et en renforcement des capacités en matière de lutte contre les Végétaux Aquatiques Envahissants et de protection de l'environnement doit être permanent et cette expérience mérite d'être renouveler au moins une fois tous les six mois pour entretenir les connaissances acquises.

[La méthode qui consiste à faire intervenir les ONG dans la phase de suivi a l'avantage de renforcer les liens de confiance entre les ONGs, le gouvernement et les populations rurales longtemps désabusées par des promesses rarement tenues. L'approche didactique permet, par des commentaires simples, de faire une présentation exhaustive des éléments et des comportements, de garder à l'esprit une bonne gestion de notre environnement.](#)

Ces populations qui ont participé à la dissémination des agents de lutte biologique ont sensibilisé les autres villages voisins en vue de pérenniser les résultats du projet «*Lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les p/ans d'eau pour améliorer/restaurer la diversité biologique* ».